

*Direction du personnel  
et des services*

**Décision du 31 mars 1999 modifiant la décision du 12 février 1998 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services**

NOR : *EQU9910083S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 11 février 1998 portant désignation des sièges de représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services ;

Vu la décision du 12 février 1998 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services ;

Décide :

Est nommé en qualité de représentant titulaire de l'administration au titre des services déconcentrés :

M. Arnaud (Marc), directeur régional de l'équipement de Picardie en remplacement de M. Roche (Pierre-Alain).

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du personnel et des  
services,*

P. Chantereau